

Règlement de fonctionnement de la bourse aux jouets et vêtements ski enfants

- Dépôt des articles : **samedi 18 novembre 2023 de 8h à 9h30**
- Vente des articles : **samedi 18 novembre 2023 de 10h à 16h**
- Retour des invendus : **samedi 18 novembre 2023 de 19h à 19h30**

Vous déposez les jouets et vêtements de ski enfants (dont vous fixez le prix) et l'équipe de bénévoles s'occupe de la vente.

Vous souhaitez passer une bonne journée, participer à l'organisation de la bourse, accéder à la vente avant l'ouverture des portes ? Et bien, rejoignez-nous quelques heures ... En plus, vous aurez des avantages sur vos listes (voir ci-dessous).

Quelques règles de la bourse aux jouets et vêtements ski enfants :

- ✓ **Tous les articles proposés à la vente doivent être en bon état (propres, non cassés, non déchirés, en état de fonctionnement et complets). L'Amicale se réserve le droit de vérifier leur complétude et de retirer de la vente des articles non conformes**
- ✓ Nous acceptons :
 - les jeux de société et/ou éducatifs, les jouets 1^{er} âge, les puzzles, les consoles, les jeux de consoles, les livres, les jeux d'imitation, les déguisements ...
 - Pas plus de 10 livres par listes
 - Les vêtements de ski enfants (0 - 16 ans) : pantalon, blouson, combinaison, gants, bonnet, lunettes, après ski ...
- ✓ Date limite d'envoi de votre liste : **samedi 11 novembre 2023**
- ✓ La commission revenant à l'Amicale Laïque est de 20 % du montant des ventes sauf bénévoles (voir ci-dessous)
- ✓ Dépôt limité à 2 listes
- ✓ Sans bénévolat : 1 liste = 30 lignes, 4€ de frais de dépôt, 20% de commission
- ✓ Chaque vendeur se charge de fixer solidement les étiquettes sur ses articles
- ✓ Les lots doivent être correctement liés pour éviter les désassemblages
- ✓ Tout fichier incomplet ne pourra pas être pris en compte
- ✓ Une fois la validation par l'Amicale de votre liste, vous ne pouvez plus la modifier
- ✓ Tout tableau ou étiquette modifiés seront refusés (mise en page, taille de colonnes et des lignes, ajout de lignes ...)

Avantages pour les bénévoles :

Si vous souhaitez être bénévole le vendredi soir (récupération des tables au local Festouailles, le samedi après-midi (installation, réception des vêtements et rangement), le dimanche (vente, tri, rangement et restitution des invendus) ou le lundi soir (retour du matériel au local Festouailles) voici les avantages auxquels vous aurez accès :

- ✓ 2 heures : 1 liste = 40 lignes, 3€ frais dépôt, 20% de commission
 - ✓ 3 heures : 1 liste = 50 lignes, 3€ frais dépôt, 20% de commission, accès aux préventes
 - ✓ 4 heures : 1 liste = 60 lignes, 3€ frais dépôt, 20% de commission, accès aux préventes
 - ✓ 5 heures : 1 liste = 90 lignes, 3€ frais dépôt, 20% de commission, accès aux préventes
 - ✓ 6 heures : 1 liste = 100 lignes, 3€ frais dépôt, **15% de commission**, accès aux préventes
 - ✓ 7 heures : 1 liste = 110 lignes, 3€ frais dépôt, **15% de commission**, accès aux préventes
 - ✓ 8 heures : 1 liste = 120 lignes, 3€ frais dépôt, **15% de commission**, accès aux préventes
- Pour les membres et bénévoles actifs de l'Amicale Laïque de l'école Jules Verne, les avantages 8h et + seront appliqués.

Inscription :

Pour faire une demande de liste, rendez-vous sur le site de l'Amicale www.aljvligne.fr

Suite à votre inscription, vous recevez automatiquement un mail avec un lien vers votre(vos) liste(s) vierge(s).

Si vous êtes bénévole, un mail avec un planning doodle vous sera ensuite envoyé.

Le fichier contient 2 onglets :

- Votre liste :

Remplissez (toutes les informations sont obligatoires, notamment les éléments d'identité pour attestation de non participation à 2 manifestations de même nature) votre (vos) liste(s) et envoyez-la à contact@aljvligne.fr. **Une fois validée, votre liste vous est renvoyée avec votre numéro.**

- Vos étiquettes :

Elles se génèrent automatiquement. **Une fois que votre liste a été validée par l'Amicale, imprimez celles qui vous sont envoyées** un support de votre choix (étiquettes autocollantes, papier épais ...) et fixez-les solidement à vos articles.

Validation de votre inscription :

A réception de votre liste, celle-ci sera vérifiée et enregistrée (sauf si modifications nécessaires). Votre inscription sera validée une fois tous les documents reçus : liste et doodle rempli si vous faites du bénévolat.

L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vols des articles, toutefois une surveillance de vos dépôts sera assurée le jour de la vente.

Merci de respecter les horaires du dépôt et de reprise de vos articles. Vous devez savoir que toutes les personnes qui vous accueillent sont des bénévoles. Tous les articles qui ne seront pas repris après la date et l'heure prévus seront acquis à l'association et ne pourront être réclamés ultérieurement.

Règles de participation à la bourse :

***Article R321-9 Code pénal (Modifié par [Décret n°2009-16 du 7 janvier 2009 - art. 3](#))**

Le registre tenu à l'occasion de toute manifestation mentionnée au deuxième alinéa de l'[article 321-7](#) doit comprendre :

1° Les nom, prénoms, qualité et domicile de chaque personne qui offre à la vente ou à l'échange des objets mobiliers usagés ou acquis de personnes autres que celles qui les fabriquent ou en font commerce ainsi que la nature, le numéro et la date de délivrance de la pièce d'identité produite par celle-ci avec l'indication de l'autorité qui l'a établie ;

2° Pour les participants non professionnels, la mention de la remise [d'une attestation sur l'honneur de non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile](#) ;

3° Lorsqu'il s'agit d'une personne morale, la dénomination et le siège de celle-ci ainsi que les noms, prénoms, qualité et domicile du représentant de la personne morale à la manifestation, avec les références de la pièce d'identité produite.